

Correspondance de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



Délégation Occitanie Ouest – Avril 2023

NOUVELLES DE L'EGALITE

Fin du délai de carence pour fausse couche

La proposition de loi, adoptée à l'unanimité à l'Assemblée Nationale le 8 Mars 2023, instaure plusieurs mesures pour soutenir pour les femmes après une fausse couche. Cet accompagnement vise aussi le partenaire.

Chaque année, 200 000 femmes en France sont victimes d'une fausse couche ou "interruption spontanée de grossesse". Pour nombre de ces femmes, subir la perte d'une grossesse est un traumatisme. La proposition de loi, enrichie par les députés, veut favoriser l'accompagnement psychologique de ces femmes. Elle prévoit :

- la mise en place par chaque agence régionale de santé (ARS), à partir du 1er septembre 2024, d'un **parcours fausse couche**, associant des professionnels médicaux et psychologues hospitaliers et libéraux, dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire visant à mieux accompagner les femmes et si besoin leur partenaire confrontés à une fausse couche ;
- la **possibilité pour les sages-femmes d'adresser des patientes dans le cadre du dispositif Mon Parcours Psy** dans toutes les situations où cela semble nécessaire (fausse couche, grossesse, dépression post-accouchement). Le partenaire d'une patiente ayant subi une fausse couche pourra aussi être adressé vers ce dispositif ;
- **de faire bénéficier les femmes victimes de fausse couche d'un parcours de soins spécifique**. Ce parcours doit comprendre un entretien médical adapté, avec la possibilité de rester dans un établissement de santé pendant la durée de la fausse couche, puis un nouvel examen médical dans les quatre semaines suivantes.

Par **amendement**, le gouvernement a complété le texte pour permettre aux **femmes victimes d'une fausse couche de bénéficier des indemnités journalières sans délai de carence pendant leur arrêt maladie**. Cette mesure, qui doit s'appliquer au plus tard début 2024, concernera le secteur privé comme la fonction publique. Les députés ont, *via* un dernier amendement, demandé au gouvernement un rapport sur l'extension de l'assurance maternité dès le premier mois de grossesse. Les fausses couches ne sont actuellement pas prises en charge alors qu'elles représentent pourtant l'un des principaux risques de la maternité. Le Sénat doit désormais examiner la proposition de loi.

Parution du rapport Dumont sur l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique : allier ambition et opérationnalité

Partageant l'objectif d'accélérer la féminisation des emplois supérieurs et dirigeants de la fonction publique, la commission des lois, à l'initiative de son rapporteur, Françoise Dumont, a veillé à ce que les dispositions proposées, inspirées des travaux de la délégation aux droits des femmes du Sénat sur le bilan des dix ans d'application de la loi « Sauvadet », aient un caractère proportionné et pleinement opérationnel.

La commission a ainsi retenu un taux minimal de 45 % de personnes de chaque sexe pour les "primonominations" aux emplois supérieurs et de direction des trois versants de la fonction publique. Afin de laisser le temps aux administrations de s'adapter à cette obligation renforcée, elle a prévu une entrée en vigueur différée de ce nouveau taux : au 1er janvier 2025 dans la fonction publique de l'État et la fonction publique hospitalière ; à l'issue du prochain renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales pour la fonction publique territoriale.

Souhaitant renforcer la portée de l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes qui serait instauré dans la fonction publique sur le modèle du secteur privé, elle a prévu des sanctions financières en cas de non-publication ou de résultats insatisfaisants.

Dans l'optique d'une féminisation effective et durable des postes à responsabilité de la fonction publique, la commission a, enfin, instauré un taux minimal de 40 % de personnes de chaque sexe présentes dans les emplois concernés, applicable à compter du 1er janvier 2029.

Le texte a été adopté en séance publique le 5 avril 2023.

L'essentiel du texte [ici](#)

NOUVELLES DE L'EGALITE AU CNRS

La 23^{ème} capsule vidéo de la [Minute Égalité](#) de la Délégation des Hauts de France. Cette nouvelle vidéo revient sur une action de promotion de la place des femmes dans la science auprès d'un public de collégiens et collégiennes. Coralie Bompard, chercheuse de l'unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle (UGSF) - et COREGAL de ce laboratoire -, a fait partie du jury du concours SCHOOLAB au Collège Claude Levi-Strauss de Lille. En amont de cet événement, Coralie Bompard a également présenté son parcours et son métier aux élèves de la classe participante, intervention qui s'intègre parfaitement dans le cadre du travail sur l'orientation mené par l'établissement. L'objectif notamment : valoriser le parcours scientifique des femmes et des hommes dans le domaine de la recherche !

N'oubliez pas que vous pouvez également retrouver ces capsules sur [Twitter](#), [LinkedIn](#), sur la page « [Égalité Professionnelle](#) » de notre Intranet et aussi sur notre chaîne [YouTube](#).

NOUVELLES DE L'EGALITE EN DELEGATION OCCITANIE - OUEST

FEP (Fond Egalité Professionnelle) 2023, LA DELEGATION OCCITANIE-OUEST LAUREATE POUR LA 4^{ème} ANNEE

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une priorité pour le CNRS. La délégation Occitanie-Ouest s'inscrit au bénéfice des personnels de recherche au sein des unités, depuis de nombreuses années dans cette dynamique. Le projet présenté dans le cadre de l'appel d'offre 2023 vise à partir d'une expérimentation en région à essaimer pour intégrer et développer une culture de l'égalité et à la prévention des VSS.

Objectif principal : Sensibiliser « au fil de l'eau » toutes les personnes accueillies au cours de l'année 2023 en unité sur le CNRS Occitanie Ouest, à la lutte contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles, ainsi qu'aux enjeux d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Objectif secondaire : Réaliser une expérimentation d'un an sur le périmètre Occitanie Ouest avec les partenaires, afin de dimensionner un passage à l'échelle nationale dès 2024, et potentiellement à tous les établissements de recherche publique. Entre formation, coaching et sensibilisation de divers publics depuis 2016, la délégation Occitanie Ouest du CNRS estime maintenant que l'ensemble des nouveaux arrivants doit être formé à la culture de l'égalité. Le projet passera donc par une plate-forme de micro learning basée sur des médias simples, mettant en oeuvre un maximum d'interaction et découpés en très petites unités. Une modalité d'apprentissage souple et engageante sans être contraignante. Les contenus aborderont les thématiques suivantes : égalité professionnelle, lutte contre les violences sexuelles et sexistes, sexismes et stéréotypes, le tout adapté au contexte spécifique de la Recherche Publique.

@COREGALCAFE FILME : UNE PREMIERE !

Le **lundi 3 avril dernier s'est tenu** le 1er de nos Coregal Café nouveau format :

après une introduction de 15 minutes au sein du réseau pour partager « nos » actualités, dont une étude parue tout récemment "[Harcèlement sexuel et sexisme au sein du monde scientifique](#)", le Café "**Correspondant.es Égalité : des Visages et des Actes !**" a été enregistré en format vidéo.

Objectifs : Donner plus de visibilité aux Correspondant.es égalité et à leurs actions, notamment au travers des témoignages recueillis, accroître la culture de l'égalité professionnelle.

Au menu :

1. Pourquoi encore parler d'égalité Femmes-Hommes ?
2. Qui sont les Coregal ?
3. Quelles actions permises en unité ? *avec des témoignages divers de plusieurs Coregal en direct, et les témoignages écrits de plusieurs autres*
4. Comment saisir vos Coregal, avec quelles garanties ?
5. Et vous, comment agir ?

Ce premier enregistrement démarre une mini série dont les « épisodes suivants » seront consacrés aux LGBT phobies au travail, aux parentalités et aides, et enfin à l'impact au travail des violences entre partenaires intimes.

EXPOSITION ITINERANTE : L'EGALITE CA SE TRAVAILLE !

La Mission Egalité de la Délégation a acheté l'exposition itinérante l'Egalité ça se travaille auprès de l'association l'Egalité c'est pas sorcier : <https://legalite.org/qui-sommes-nous/>

L'exposition présente à la fois les obstacles à l'égalité réelle et le chemin de la conquête de cette égalité dans l'histoire, par le droit et par les luttes. Les dessins créés par l'illustrateur Serge Bloch sont présentés en réalité augmentée.

L'exposition montrera les aspects contradictoires auxquels les femmes se heurtent dans le monde du travail : discriminations, harcèlement et violences sexistes et sexuelles, non mixité des métiers et en même temps droits conquis.

Les caractéristiques techniques de l'exposition :

- 23 affiches en 40 x 60 cm ou en 60 X 120 cm
- La forme souple permet une adaptation simple selon les lieux, un fil tendu et des épingles à linge ou des panneaux d'exposition.

Nous tenons l'exposition à votre disposition, n'hésitez pas à vous manifester auprès de nous. Elle est de plus accompagnée de livrets que vous pourrez déposer dans le (s) lieu (x) dédié (s) à l'égalité professionnelle.

PARENTALITE : UNE AFFICHE SUR L'OFFRE DE SERVICE DU SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES DE LA DELEGATION OCCITANIE OUEST

Une affiche récapitulative de l'offre de service du Service des Ressources Humaines est en cours de réalisation. Ce travail implique la Mission égalité, les conseiller.es ressources humaines et les assistantes sociales et sera rendu public dans quelques semaines.

Plus d'information sur la plate-forme égalité professionnelle :

<https://intra.core-cloud.net/collaborations/EGALITE-DR14/SitePages/Accueil.aspx>

Venez nous parler d'égalité !

egalite@dr14.cnrs.fr